



Assemblée générale

Distr. limitée
10 octobre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Sixième Commission

Point 171 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture

Andorre, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Espagne, Guatemala, Guinée équatoriale, Nicaragua, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine et Uruguay :
projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation des États ibéro-américains pour l'éducation, la science et la culture à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

